

entre le Canada et les États-Unis et à l'Accord de libre-échange nord-américain. Ces ententes régionales, qui ouvrent les marchés et qui vont dans le sens de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), pourraient bien ouvrir la voie à une libéralisation du commerce mondial.

L'ANASE a également un rôle particulièrement important à jouer dans la Coopération économique Asie-Pacifique (CÉAP), compte tenu de notre effort collectif de forger une communauté commerciale du Pacifique ouverte. Les objectifs de l'ANASE et de la CÉAP nous semblent compatibles, complémentaires et importants.

Le monde entier s'est émerveillé de la croissance économique impressionnante que connaît l'Asie du Sud-Est. Les Canadiens, qui sortent d'une récession difficile, envient la stabilité de vos taux de croissance élevés. Les pays de l'ANASE sont les leaders économiques du monde dit en développement. Un à un, ces pays trouvent une approche qui leur est propre en ce qui concerne le cycle de croissance autogénéré et sont en train de franchir le seuil du développement.

Il s'agit là d'un progrès remarquable qui mérite le respect de tous les pays.

Fidèles aux thèmes que j'ai abordés ici aujourd'hui, d'autres pays, dont le Canada, comptent sur vos pays pour leur leadership politique et social, indissociable de leur leadership économique. Les Canadiens souhaitent que le développement économique s'accompagne de progrès aux chapitres des droits de la personne, de la démocratisation et du bon gouvernement. La paix, la tolérance, la liberté et le respect de chacun incombent à tous les gouvernements, et constituent la meilleure récompense qui soit pour leurs propres peuples.

Nous ne cherchons à imposer nos valeurs à personne, ni à transposer nos institutions dans des cultures aux racines et aux traditions différentes. Nous prétendons en revanche qu'il y a des principes et des critères universellement convenus, comme vous l'avez vous-mêmes déclaré à la fin de votre réunion ministérielle.

Nous croyons à l'importance fondamentale des droits individuels, mais cela ne nous empêche pas de reconnaître d'autres droits avec lesquels ils doivent coexister, soit les droits des groupes, des collectivités et des communautés de nations. Et comme vous, nous sommes conscients que les droits individuels supposent des obligations sociales.

Sans équilibre acceptable et accepté entre les droits et les obligations, il ne peut véritablement y avoir de stabilité interne, condition du progrès durable de la paix.